

ECOLE & CINEMA

Public concerné : de la Grande Section au CM2	
<p>PRINCIPES DU DISPOSITIF : Le dispositif national École et cinéma a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique. École et cinéma fait découvrir en salle de cinéma des films d'une grande diversité culturelle et artistique à de jeunes spectateurs et à leurs enseignants. Pour en savoir davantage sur le dispositif École et cinéma, consulter la page suivante sur le site des Enfants de Cinéma : http://www.enfants-de-cinema.com/2010/enfants-de-cinema/ecole-et-cinema.html Le dispositif, selon un cahier des charges national, s'adresse aux enseignants volontaires des écoles primaires dès la grande section. Dans le cadre des activités de classe, les élèves assistent à des projections – une par trimestre – dans une salle de cinéma. Les enseignants inscrits dans le dispositif s'engagent à respecter les principes de sa mise en œuvre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le visionnement par les élèves des trois séances. - La participation de l'enseignant au prévisionnage des trois films. <p>OBJECTIFS : Eduquer le regard</p> <p>MISE EN ŒUVRE DU PROJET:</p>	
Fin d'année scolaire 2014-2015	Inscription au dispositif via le serveur académique (l'inscription est possible en septembre pour les enseignants nommés sur un poste pour la rentrée suivante après la fin de l'année scolaire)
Avant chaque projection	Préprojection de chaque film et présentation de pistes pédagogiques Distribution d'un livret autour du film à destination de l'enseignant, et d'un document à l'attention de chaque élève.
Projections élèves	Une par trimestre
Après chaque projection	Les enseignants ont la possibilité d'approfondir le travail pédagogique autour des films grâce aux Cahiers de notes... édités par Les enfants de cinéma et aux formations organisées à la suite des prévisionnages. Ils retrouveront également sur ce blog à la rubrique « Pistes Pédagogiques » des documents d'accompagnement (analyse filmique, activités à mener en classe) pour chaque film de la programmation.

Attention : le projet nécessite de prévoir trois déplacements vers les lieux de projection des films (le cinéma du casino de Saint-Valery-en-Caux ou le cinéma de DSN à Dieppe), ainsi que le paiement des entrées au cinéma (2,50 euros par élève par film).